FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO
AÏKIBUDO & ASSOCIÉES
LIGUE OCCITANIE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de LA LIGUE OCCITANIE DE LA FFAAA - Samedi 1er octobre 2022

Le samedi 1er octobre 2022, à 9h30, à Narbonne (MJC, place Salengro) s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de la Ligue Occitanie de la Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et Associées.

Rappel de l'ordre du jour :

1. *Approbation du CR de l'AGO du 3 octobre 2021.*
2. *Rapport moral de la présidente de la Ligue.*
3. *Point financier par le trésorier: bilan et prévisionnel.*
4. *Point technique et formation: le DFR et membres du bureau.*
5. *Point Aikibudo, Kinomichi, disciplines associées par leurs représentant-e-s.*
6. *Point communication et diverses commissions.*
7. *Questions diverses et parole aux clubs.*

Accueil des représentant-e-s des clubs de la Ligue Occitanie FFAAA, et émargement selon les listes respectives des CID LR et MP à partir de 9h00 ; début de l'AGO à 9h30

L'accueil et l'émargement débute à 9H00.
Seuls les représentants des clubs à jour de leur cotisation ou dont le règlement effectivement transmis à la FFAAA apparaît mais n'a pas encore été enregistré peuvent participer au vote.
Au terme de l'émargement, il apparaît que :

- 44 voix, sur 68 voix exprimables, sont présentes ou représentées pour le CID LR ;
- 17 voix, sur 35 voix exprimables, sont présentes ou représentées pour le CID MP ;

soit un total de 61 voix sur 103.
Le quorum fixé à l'article 17 des statuts est atteint.
L'assemblée générale ordinaire est donc ouverte à 9H00, et peut valablement délibérer.

1. Approbation du CR de l'AGO du 3 octobre 20121

Au terme d'un vote, le compte rendu de l'AGO du 3 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral : la Présidente Béatrice Navarro

Après avoir remercié les représentants des clubs présents, la Présidente dresse le bilan de la saison écoulée en se félicitant de la bonne reprise de l'ensemble des clubs au sortir de la crise liée à la pandémie de covid. Cette reprise s'est effectuée avec une bonne volonté et une énergie affirmées de toutes et tous. On constate qu'après cette période difficile, un grand nombre d'adhérent-e-s est revenu et on compte aussi beaucoup de nouvelles licences, dont de nombreux jeunes.
En fin d'année, le nombre de licences s'élevait à 1885, dont environ 40 % de moins de 18 ans.
La Présidente met l'accent sur l'importance de la présence des jeunes qui permet d'assurer un équilibre des effectifs et un équilibre financier.
Elle rappelle ensuite le bon déroulement des actions de formation adultes et jeunes, avec un stage phare jeunes en Occitanie qui a été organisé avec l'aide de la commission jeunes fédérale, et la mise en place d'une nouvelle attestation pour accompagner les enseignant-e-s jeunes (AFAC).
La Présidente rappelle l'importance des efforts réalisés pour accompagner les jeunes qui représentent l'avenir de l'aïkido.
Elle met ensuite l'accent sur la synergie dans les territoires, marquée par l'organisation de stages par la ligue et par ses CID sur délégation de la ligue, afin d'assurer au mieux leur répartition sur l'ensemble du

territoire. Ces stages sont organisés en duo en LR et en MP sous la responsabilité technique du CTR et du DFR.
Elle adresse ensuite ses remerciements aux Présidents des deux CID avec qui les relations sont fondées sur le meilleur esprit et avec qui un accord est toujours trouvé dans l'intérêts des pratiquant-e-s même s'il y a des échanges et des avis divergeants.
La Présidente adresse ensuite ses remerciements à Alain Tendron, ancien DFR démisionnaire pour des raisons professionelles, pour le travail accompli en synergie durant ses trois ans de mandat.
Elle précise ensuite que Pierre Marcon (6ème dan), le nouveau DFR, a été nommé sur proposition du CODIR de la ligue à l'unanimité et approuvé à l'unanimité du CODIR fédéral, et rappelle les départs et nominations intervenues au CTR de la ligue.

Départs :	Gaston Nicolesi, en concurrence avec Pierre Marcon pour le mandat de DFR a démissionné pour raisons personnelles ;
	Serge Socirat, a également démissioné pour des raisons personnelles ;
Nominations :	Michaela Fernandez, 5e Dan (LR)
	Cyril Dejean, 5e Dan(LR)
	Fabien Malaisé, 4e dan (MP)

Les passages de grades ont été organisés distinctement en LR et en MP pour le 1er dan et le 2ème dan. Une seule session a pu être organisée en février alors qu'en juin, les deux sessions ont pu se tenir.
La Présidente rappelle que les passages et l'obtention des grades constituent un moment important que la ligue souhaite formaliser par une cérémonie de remise des grades officielle, ce qui sera le cas à l'occasion du prochain stage de ligue le 9 octobre prochain à Narbonne.
Cette année (CSGGE du 13 septembre) des grades de haut niveau ont été attribués, notamment un 5ème dan Takemusu, un 6ème dan Aïkido sur dossier à Michel Coulon (LR) et un 8ème dan Kinomichi à Hubert Thomas.
La Présidente rappelle ensuite le succès du stage Arts Aïki qui s'est tenu le 18 juin à Béziers et qui sera reconduit cette année, succès constaté par le nombre de participant-e-s et la satisfaction générale qui s'est manifestée, de même que le stage caritatif les roulades de l'espérance, organisé par le CID MP à Toulouse en novemebre, reconduit lui aussi.
Elle fait ensuite le point sur les aides apportées par la ligue et les CID aux clubs et aux licencié-e-s.
Pour l'école des cadres, le tarif reste fixé à 20 € par session et le forfait de 80 € est toujours remboursé par la ligue sur assiduité : 12 forfaits ont ainsi été remboursés pour la saison écoulée.
L'aide aux clubs se matérialise notamment par l'aide à la formation des enseignant-e-s jeunes pour laquelle chaque CID verse 50 € à leurs licencié-e-s s'inscrivant aux formations, et la ligue 30 € pour le remboursement de leur inscription aux stages à celles et ceux intervenant en section jeunes.
En conclusion, la Présidente remercie les représentant-e-s des clubs de leur présence et de leur confiance ainsi que pour l'ensemble des actions qu'ils mènent dans les clubs. Tous et toutes ont su faire face aux moments difficiles et les valeurs restent présentes notamment la volonté de pratiquer avec plaisir et d'essayer malgré les difficultés d'aller tous ensemble de l'avant.

3. Rapport financier 2021-22 et prévisionnel 2022-23 : trésorier de la Ligue

3.1. Jean Louis Marty, trésorier de la ligue présente le rapport financier pour la saison 2021-2022.

Le bilan de la saison écoulé est clôturé avec un excédent de 750,24 € et une trésorerie de 17.678,83 €.
Le total des charges s'élève à 12.134,17 €.
Le poste le plus important est celui des « Consommations », qui correspond notamment aux frais de déplacements et d'hôtellerie (2.209 €) et aux frais de réception (1.951,56 €). Viennent ensuite le coût des services bancaires et des abonnements télécom.
Le poste « Divers » correspond aux frais reversés à la Fédération.
À la question de Patrick Aubert sur la nature des frais de réception, le trésorier précise qu'il s'agit essentiellement de prise en charge de repas, tel le déjeuner offert ce jour aux membres de l'assemblée.
Les charges de personnel s'élèvent à 562,76 € pour 1.144 € de cotisations Urssaf qui s'explique par les reports de versements de l'année antérieure dus à la pandémie.
Les produits s'élèvent à 12.849,41 €.

Ils proviennent des recettes des stages (4.145 €) et des subventions d'exploitation (8.664,41 €).
La Présidente rappelle que le budget est utilisé pour les besoins de l'activité, sans aucune thésaurisation.

Laurianne Héran relève que le bilan transmis avec l'ordre du jour ne fait rien apparaitre quant aux contributions volontaires qui correspond à l'estimation de la valeur comptable du travail fourni par les bénévoles. Le trésorier précise qu'elles sont estimées à 600 heures, soit 12.000 €.

Au vu de son rapport financier, l'assemblée générale donne quitus au trésorier à l'unanimité pour les comptes de l'année 2021-2022.

3.2. Le trésorier présente ensuite le prévisionnel pour l'année 2022-2023
Le prévisionnel est établi à l'équilibre sur la base de charges et de produits estimés à 13.500 €, contre 12.000 € pour N-1.
Les subventions sont estimées à un montant identique à la saison précédente.
La Présidente précise qu'une demande de subvention a été faite auprès de l'Agence nationale du sport pour un soutien à l'EDC et au stage jeunes de Narbonne (paiement des intervenants, déplacements en bus pris en charge, etc.), pour un montant de 6.000 € demandé et 3.000 € accordé au final.
Elle rappelle que les CID et les clubs peuvent également solliciter l'Agence nationale du sport pour soutenir leurs projets par l'octroi d'une subvention.

Concernant les charges, un montant de 1.500 € a été prévu pour l'achat d'étude et de prestations, ce qui correspond au financement d'un projet de communication de la ligue et inclut le coût de fonctionnement du site : un clip promotionnel sera réalisé à partir d'images captées lors du 1er stage de ligue à Narbonne avec l'ensemble des participant-e-s.

Ce prévionnel tient compte de la participation des CID qui s'associent à l'aide apportée aux clubs et aux licencié-e-s en renouvelant leur remboursement à hauteur de 50 € auquel ils ajoutent un geste supplémentaire en prenant en charge les 65 € d'inscription au BF, ces remboursements étant applicables à l'aïkido et à toutes les disciplines associées.

4. Point technique et formation: le DFR et membres du bureau

Le DFR présente un point sur les actions de formation de la saison écoulée à savoir 4 sessions de l'EDC et 3 week-end consacrés au BF à Lézignan-Corbières (11).
La première session de l'EDC de cette saison aura lieu le 8 octobre, toujours à Lézignan, sur le thème qui avait été défini en juin par le CTR : Ukemi/frappes/saisies.
La Présidente et le DFR remercient le club de Lézignan et son responsble Hamid El aoud pour l'accueil qu'il assure depuis plusieurs années pour les sessions de l'EDC et du BF ; la Présidente mentionne tout particulièrement le coût réduit pour les participant-e-s d'un repas ou encore d'une nuitée (12 € environ) au sein de la MJC, ce qui est appréciable.
Le DFR rappelle que l'EDC constitue une formation continue qui n'est pas destinée aux seul-e-s pratiquant-e-s se destinant à l'enseignement et invite les clubs à inciter leurs adhérent-e-s et leurs enseignant-e-s à y participer.
La discussion s'engage sur le contenu de l'enseignement qui y est délivré et sur l'intitulé *d'école des cadres* qui peut laisser penser qu'il s'agit de formations réservées aux enseignant-e-s, ce qui inciterait à changer cette appellation.
La présidente informe l'AG que ce point a été évoqué en CODIR fédéral.
Patrick Aubert souhaiterait avant tout que soit défini ce qu'on y fait et quel en est l'objectif : s'agit il d'un complément du BF, d'un lieu d'échange entre enseignant-e-s ?
Gérald Fournier indique qu'on y rencontre plutôt des pratiquant-e-s qui sont au BF et qui ont besoin d'heures mais qu'il ne voit pas d'obstacle à l'ouvrir aux 2ème et 1er Kyu.
Jacques Bouvier fait part de son expérience personnelle en précisant qu'il a pu y pratiquer avec des gradé-e-s, parfois en petit nombre dans les clubs, ce qui lui a permis de progresser à leur contact. Il est donc d'accord pour pour l'ouvrir à tou-te-s et que le nom soit modifié.

Patrick Aubert considère que cet échange démontre qu'on ne sait pas exactement ce qu'on y fait ni à qui on s'adresse.
La Présidente clôt les échanges sur ce point en rappelant qu'il s'agit d'une problématique soulevée en CODIR fédéral, qui sera traitée et éclaircie par le CTN et compte sur le DFR pour y relayer le débat du jour et la position de la ligue.
La discussion s'engage ensuite sur les horaires. Un horaire d'une journée complète pour l'EDC a été jugée trop lourd. Après des consultations et demandes d'aménagements, le choix a été fait de retenir 4 heures l'après-midi, comme le font d'autres ligues.
La Présidente fait ensuite le point sur l'organisation des stages en rappelant la nécessaire répartition géographique sur l'ensemble du territoire de la ligue et rappelle que les CID doivent avoir la même démarche, ce qui implique pour le CID MP d'organiser des stages hors de Toulouse.
Elle rappelle ensuite la règle selon laquelle aucun évènement ne doit être fixé sur un évènement figurant au calendrier de la Fédération, ni pour les CID, au calendrier de la ligue.
L'organisation des stages est la suivante :

- 09/10/2022 stage de ligue à Narbonne, le lendemain de l'EDC 1 à Lézignan, animée par Nicolas Jaucot et Laurent Purrey ;
- 25/11/2022 Roulades de l'espérance à Toulouse ;
- 03-04/12/2022 préparation 3ème et 4ème dan à Escalquens, animée par Pierre Marcon ;
- 10/12/2022 stages jeunes gratuits CID MP (en haute-Garonne, à fixer) et CID LR (Béziers) ;
- 11/12/2022 stages CID MP à Toulouse (maison du judo) et CID LR (Béziers) ;
- 14-15/01/2023 stage interligues Occitanie + Nouvelle Aquitaine à Toulouse (maison du judo), animé par les DFR des deux ligues (Philippe Léon & Pierre Marcon) ;
- 21-22/01/2023 formation à l'évaluation à Escalquens. Formation gratuite rendue obligatoire pour les membres du CTR qui selon leur RI sont tous de facto encharge des examens, et qui devront aller se former auprès d'une autre ligue en cas d'indisponibilité pour répondre aux besoins de leur ligue (modification fédérale : la nouvelle formation devient valable 4 ans) ;
- 28/01/2023 EDC 2 à Lézignan ;
- 29/01/2023 préparation 1er et 2ème dan à Sète (CID LR) et à Gratentour (CID MP) ;
- 04-05/02/2023 passages 3ème et 4ème dan. Le lieu sera fixé par la Fédération ;
- 12/02/2023 stages CID MP à Toulouse (maison du judo) et CID LR (Tarascon avec accord du club absent ce jour) ;
- 05/03/2023 passages 1er dan (CID LR à Sète) et 2ème dan (CID MP à Toulouse ou à Tournefeuille) ;
- 11-12/03/2023 stage et formation jeunes à Narbonne ;
- 25/03/2023 EDC 3 à Lézignan ;
- 26/03/2023 stage de ligue à LR à Cabestany ;
- 15/04/2023 stage UFA (FFAAA + FFAB) à Nantes ;
- 22/04/2023 EDC 4 à Lézignan ;
- 23/04/2023 préparation 1er et 2èmedan à Sète (CID LR) et à Gratentour (CID MP) ;
- 27-28-29/05/2023 stage national jeunes qui ne pourra se tenir à Vichy, le dojo étant indisponible pour cause de préparation aux JO. En attente d'une réponse pour Narbonne. [*l'accord de la Municipalité de Narbonnepour le dojo de la Naïade a été confirmé depuis]
- 04/06/2022 passages 1er dan (CID LR à Sète) et 2ème dan (CID MP à Toulouse) ;
- 10-11/06/2023 passages 3ème et 4ème dan qui relèvent d'une gestion fédérale et dont le lieu sera déterminé par la Fédération, et 5ème dan à Paris ;
- 18/06/2023 stage Arts Aïki à Béziers.

Gérald Fournier et Gilles Durvin pour les deux CID LR et Mp insistent sur la qualité des dossiers d'inscriptions aux passages de grades, souvent incomplets, ce qui impose de contacter et de relancer les candidat-e-s.
Sur ce point la Présidente rappelle la nécessité d'être respectueux vis-à-vis des bénévoles qui gèrent ces dossiers et de transmettre des dossiers complets. Les dossiers incomplets ou hors délais seront rejetés.
Concernant les préparations aux grades, elle rappelle la décision du CODIR de la ligue d'inviter les enseignant-e-s qui participent au stage en qualité d'accompagnant-e d'au moins un-e de leurs élèves.

La Présidente rappelle également qu'il a été décidé en CODIR de proposer pour le premier stage de ligue l'horaire 10h/12h et 13h/15h, à titre d'essai et de retenir cet horaire pour la saison si au moins 40 % des participants sont présents l'après-midi. [* test concluant avec le stage du 9 octobre à Narbonne]
Une discussion s'engage sur la question des jours (samedi ou dimanche) et des horaires de stages.
Après que la Présidente a rappelé que cette question relève d'une décision de l'AG et un vote à main levée, la proposition du CODIR est adoptée à l'unanimité moins une voix pour les stages 2022-23, hors stages exceptionnels tels Roulades ou Arts Aiki.

5. Point Aikibudo, Kinomichi, disciplines associées par leurs représentant-e-s.

Pour le Wanomichi, Daniel Toutain a transmis un message à la Présidente avant l'AG pour lui faire part de sa satisfaction de voir la discipline intégrée aux disciplines associées et de l'excellent accueil qui lui a été réservé lors du stage Arts Aïki à Béziers.

Pour le Kinomichi, Laurianne Héran indique qu'on constate un retour important des pratiquant-e-s après la pandémie, comme pour les autres disciplines. Elle indique avoir été sollicitée pour une démonstration à l'occasion du festival du cinéma japonais à Alès et fait part de la satisfaction des participant-e-s du kinomichi au stage des Arts Aïki. Elle se félicite enfin de l'attribution du 8ème dan à Hubert Thomas.

Pour l'Aïkibudo, Guillaume Girard fait le même constat sur le retour à la situation antérieure à la pandémie quant au nombre de pratiquant-e-s. Il indique qu'il assure désormais la représentation de la discipline au CODIR de la ligue en remplacement de Delphine Stento, démissionnaire pour raisons personnelles.

6. Point communication et diverses commissions.

La Présidente fait part de la décision du CODIR d'investir 1.500 € dans la communication par la réalisation d'un clip vidéo sur l'Aïkido ; les autres disciplines sont libres de communiquer leur propre document promotionnel.
Ce clip sera réalisé par Sébastien C. à l'occasion du premier stage de ligue à Narbonne. Le choix s'est porté sur lui sans appel d'offre au regard du tarif raisonnable proposé et de la qualité du travail qu'il a déjà réalisé auprès de l'école lauragaise d'aïkido (31) qui a déjà fait appel à lui.
Le cahier des charges prévoit un clip d'une durée maximale de 3 minutes qui inclura le salut, la pratique, la remise des dipômes, et mettra l'accent sur la convivialité et le plaisir de la pratique, incluant des technicien-ne-s, et de simples pratiquant-e-s dont des féminines, des seniors, des jeunes. Les images seront accompagnées de musiques libres de droit et de sous-titrages, avec le logo Ligue Occitanie et celui des 40 ans de la Fédération.

La Présidente demande ensuite à l'AG de procéder à la désignation d'un représentant de la ligue à la commission seniors fédérale, à laquelle chaque ligue envoie un représentant.
À la suite de l'appel à candidature, ont été reçues trois candidatures :

- Jean-Jacques Cheymol, 6e Dan, membre du CTR et de la commission seniors fédérale;
- Antoine Guirao, 5e Dan, membre du Codir du CID LR ;
- Patrice Goyaud, 5e Dan, dont la question de la recevabilité de la candidature se pose dans la mesure où son club d'appartenance n'a pas réglé à ce jour la cotisation auprès de la Fédération. Après un vote à main levée, l'AG accepte cependant de retenir sa candidature sous réserve du paiement de cette cotisation.

Personne ne sollicitant un vote à bulletin secret, l'AG se prononce par un vote à main levée :

- **Jean Jacques Cheymol : 24 voix,** représentant de la ligue pour la commission senior fédérale;
- Antoine Guirao : 0 voix ;
- Patrice Goyaud : 6 voix ;

7. Questions diverses et parole aux clubs, demandes et suggestions

Avant de donner la parole aux représentants des clubs, la Présidente informe l'AG de la désignation de Gérald Fournier en qualité de Vice-président de la ligue sur vote interne du CODIR, en remplacement de Christian Martini, démissionnaire sur ce poste.

Pour info, la nouvelle composition du CODIR de la Ligue est la suivante :

Béatrice Navarro (Carcassonne) aikido	présidente
Gilles Durvin (Toulouse) aikido	vice-président
Gérald Fournier (Bezouce) aikido	vice-président
Patrick Lanoy (Nîmes) aikido	secrétaire général
Laurianne Héran (Alès) kinomichi	secrétaire générale adjointe (+ FB)
Jean-Louis Marty (Narbonne) aikido	trésorier
Audrey Jaucot (Limoux) aikido	trésorière adjointe
Vincent Deschaux (Balma) aikido	membre, webmaster
Guillaume Girard (Frontignan) aikibudo	membre
Christian Martini (Béziers) aikido	membre
Valérie Tavernier (Le Barcarès) aikido	membre

soit 11 membres, dont aikido, aihkibudo, kinomichi, et pour 11 membres, dont 4 féminines.

Jean François Masson (Toulouse) regrettre de constater que la cotisation à la ligue ait été portée à 90 € sans consultation des clubs, ce qui pénalise les petits clubs qui cotisaient jusque là au prorata du nombre de leurs adhérent-e-s dans nos CID LR et MP, soit entre 40 et 60 €. Il regrette également que les critères d'utilisation du fonds de solidarité alimenté par une part de ces cotisations ne soient pas connus et considère qu'il serait utile de communiquer à ce sujet.
La Présidente reconnait qu'il s'agit d'une augmentation importante pour les clubs de notre Ligue; elle rappelle cependant que cette cotisation fédérale unique a été décidée par un groupe de travail constitué des président-e-s de ligues et de CID, après constat d'une disparité très importante du montant des cotisations selon les CID des ligues (par ex. cotisation unique de 300 € incluant un accès aux stages, ce qui constitue une vente forcée, beaucoup de cotisations autour de 150 €) et aussi d'un défaut de déclaration de licences par certains clubs pour éviter un effet de seuil.
Ce groupe de travail a retenu un montant de 90 € qui constituait le montant moyen des cotisations, cette décision ayant été adoptée à l'unanimité moins 2 voix.
D'autres part, certains CID ou ligues avaient parfois des difficultés à recouvrer la cotisation de clubs qui pour certains ne la payaient jamais. Le règlement de cette cotisation se fait désormais auprès de la Fédération auprès de qui l'affiliation des clubs constitue une obligation légale pour le ministère de tutelle.
Afin d'en assurer le recouvrement, un club ne pourra plus enregistrer de licence à partir de décembre cette année sans être à jour de sa cotisation, et la participation de membres d'un club à des formations, examens ou réunions sera subordonnée au règlement préalable de la cotisation fédérale.
Pour ce qui concerne les critères d'utilisation du fonds de solidarité, la Présidente rappelle tout d'abord que sur 90 € de cotisation, la ligue se voit reverser 76,50 € puisque 5 % sont conservés par la Fédération au titre des frais de gestion et que 10 % sont affectés au fonds de solidarité. Elle précise ensuite qu'aucun critère n'a été défini et que chaque club rencontrant des difficultés importantes peut solliciter une aide aurès de la Fédération en motivant sa demande.
Enfin, pour la question des communications fédérales, la Présidente rappelle l'importance de mettre à jour les coordonnées des correspondant-e-s des clubs qui sont destinataires des messages d'informations fédérales ou régionales, de même que les licenci-é-e-s.

La Présidente informe l'assemblée de la très prochaine mise en circulation du nouveau passeport fédéral, revu et amélioré par la Commission communication fédérale, dont le responsble présent n'est

autre que GillesDurvin : le tarif de ce nouveau passeport bleu cartonné passe à 15 €, l'information sur sa mise en vente parviendra dès que possible aux clubs.
La Présidente sollicite ensuite l'accord de l'AGO pour ajouter à l'ordre du jour un point porté par erreur à l'ordre du jour de l'AGE (point 4) mais qui doit se tenir à la suite de l'AGO, à savoir la « *désignation des représentant-e-s des clubs de la ligue pour l'AG fédérale (en principe deux)* ». L'AG accepte à l'unanimité.
Compte tenu du nombre de licences au sein de la ligue Occitanie (1.885 licences au 31/08/2022, soit 14 voix) le nombre de représentant-e-s est fixé à 2 titulaires avec leurs 2 suppléant-e-s respectifs /respectives. Chaque titulaire ne peut être suppléé-e en AG fédérale que par son propre binôme.
Après appel à candidatures, se présentent :

- Béatrice Navarro (titulaire) & Patrick Lanoy (suppléant) ;
- Laurianne Héran (titulaire) & Hamid El Aoud (suppléant) ;

Personne ne sollicitant un vote à bulletin secret, sont élu-e-s après un vote à main levée :

- Béatrice Navarro (titulaire) & Patrick Lanoy (suppléant) : 7 voix ;
- Laurianne Héran (titulaire) & Hamid El Aoud (suppléant) : 7 voix ;

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la Présidente remercie les membres de l'assemblée générale ordianire et clôt celle-ci à 11h00.

À Carcassonne, le 25 octobre 2022.

La Présidente
Béatrice NAVARRO

Le Secrétaire général
Patrick LANOY